



Recours cdd fonction publique hospitaliere

Par **yvesbo**, le **13/02/2014** à **18:04**

Bonjour,
j'ai été contractuel dans la fonction publique hospitaliere de 10/2007 à 12/2013 en CDD , je suis agé de 58 ans j'aurais du automatiquement passer en CDI, au lieu de ça on m'a remercié puis avoir un recours?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **13/02/2014** à **19:45**

Bonsoir,
la notification "du remerciement" doit comporter les voies de recours ouvertes, avant la saisine du tribunal administratif.
La période que vous décrivez, sans interruption, est effectivement supérieure à la durée et/ou le nombre possibles de CDD avec le renouvellement.